

Minutes Timbal, 1689-1690, Archives départementales de la Haute-Garonne cote 3E 26925, f° 29, PH/JCHR/4871.

Pendaries, Pendaries mariage

16.01.1689, avant midi, au masage del Pas, paroisse de Saint-Jean de Villemur, dans la maison de Jacques Pendaries, nautonier des ports de Villemur,

Arnaud Pendaries, fils dudit Jacques et de Jeanne Pendaries, d'une part et **Anne Pendaries, fille d'Anthoine Pendaries, fils de Gaspard vieux laboureur du lieu des Filhols et de feu Jeanne Chaubarde**, d'autre. Ledit Anthoine Pendaries donne et constitue en dot à Anne Pendaries, sa fille, 740 livres, savoir de son chef particulier 200 livres, un lit garni de couette et cuisin remplis de soixante livres plume, huit linceuls, quatre de brin et quatre de palmette, une robe raze grise, une douzaine serviettes, deux nappes, une couverture de valeur de dix livres et une caisse avec sa serrure et clef de valeur de cinq livres, 300 livres qui furent données et léguées à Anne Pendaries, future épouse par **feu Pierre Chaubard son ayeul et parrain**, par son dernier testament retenu par Me Boye, notaire de Villemur les an et jour y contenus, 240 livres des droits et prétentions que la future épouse pourrait avoir sur les biens et hérédité de feu Jeanne Chaubarde sa mère et femme dudit Anthoine Pendaries.

Comme aussy **Guyne Amilheau, veuve dudit Pierre Chaubard** a donné et constitué à ladite Anne Pendaries, sa petite-fille, 60 livres, revenant lesdites sommes à celle de 800 livres de laquelle somme Anthoine Pendaries en a payé présentement celle de 200 livres par lui constituée et **Jean Pendaries, fils dudit Anthoine** et co-héritier de feu Jeanne Chaubarde et dudit Pierre Chaubard, son ayeul et mère, la somme de 540 livres, ladite Amilheau, 60 livres. Pierre et Michel, frères dudit Jean Pendaries, co-héritiers desdits feus Pierre et Jeanne Chaubard leur ayeul et mère. Et à même faveur

Jacques Pendaries père a fait donation à Arnaud Pendaries son fils, d'une pièce de terre sise dans la paroisse de Sairac, terroir de()Legie (de Legue ?), de deux héminées, d'autre terre, même terroir, d'une héminée, plus une autre terre dans la même paroisse, terroir del Bosc de Roger de trois héminées, autre terre toujours dans la paroisse de Sairac, terroir (omis), d'une héminée deux razées, autre terre au terroir de Raigades, paroisse de Villematier contenant une razée, autre terre sise dans la paroisse de Villematier, terroir de Costansou, autre pièce, terroir de Navarre, paroisse de Villematier contenant une razée deux boisseaux, une pièce de vigne terroir de Sainte-Raffine, paroisse de Magnanac, contenant trois razées. Les époux demeureront avec ledit Jacques Pendaries. Présents : **Arnaud Pendaries, nautonier des ports de Villemur, oncle du futur époux ; Jacques Pendaries, fils dudit Arnaud cousin germain du futur époux ; Pierre Vacquie et Guillaume Pendaries, tonnelier, habitant(s) de Villemur, oncle du futur époux ; Anthoine Vincens, laboureur de Magnanac, cousin du futur époux ; lesdits Pierre et Michel Pendaries, frères de la future épouse ; Jean Pendaries, laboureur des Filhols, oncle de la future épouse ; Henry Rocques, tisserand de Villemur, oncle de la future épouse ; Jean et Guillaume Chaubard, cousins de la future épouse ; Monsieur Me Pierre de Courdurier de Crouset, maître particulier des eaux et forêts en la sénéchaussée de Toulouse ; Me Jean Cailhassou, docteur et avocat en la cour ; maître Jean Cazes greffier en ladite maîtrise ; Bertrand Galan, habitants de Villemur ; Pierre Pendaries, fils de feu Estienne des Filhols et François Chaubard, charpentier des Filhols. Courdurier, Cailhassou, Cazes et Galan, signés.**